Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260928-2026_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Procuration : 0
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/09/2026

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-huit septembre** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, GOUBIN Xavier, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, BELOEIL Joël, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle, PÉCHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra.
Étaient absents : GILET Philippe, CRESCENCE Cyndia.
Secrétaire de séance : PÉCHARD Marinelle.

2026-68-DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE D'UN BIEN COMMUNAL AU LIEU-DIT « KERLIEC »

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur Arnaud LE LEVREUR.

Il s'avère que des bâtiments (hangars) ont été construits partiellement sur le chemin rural n°20.
Monsieur Arnaud LE LEVREUR souhaite acquérir une portion du chemin rural n°20 impactée par cet empiètement.

Les élus prennent connaissance de la partie du chemin rural concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un **avis favorable** à la cession de la partie du chemin rural n°20 intéressée par Monsieur Arnaud LE LEVREUR sur les bases suivantes :

- Prix de cession : 1,00 € le m².
- Frais de bornage par un géomètre : à la charge des acquéreurs.
- Frais d'acte notarié : à la charge des acquéreurs.

Bien entendu, s'agissant d'un chemin rural, cette cession ne pourrait se faire que suite à une enquête publique sur la désaffectation de ce chemin rural n°20 et après accord écrit de Mr Arnaud LE LEVREUR sur les conditions de vente définies ci-dessus.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)